

Discours tragique et veritable de Nicolas Salcedo, sur l'empoisonnement par luy entreprins, en la personne de Monseigneur le Duc de Braban, d'Aniou, & d'Alençon, Frere du Roy. Avec les jugemens et Arrests donnez contre iceluy, pour raison desquels il a esté executé à mort à Paris, le vingtcinquesme d'Octobre, mil cinq cens quatre vingts et deux.

Auteur(s), créateur(s), collaborateur(s) : Salcedo, Nicolas (-1582)

Type d'objet représenté : Livre, monographie

Lieu de création de l'objet original : France

Identifiant(s) : XXII.87.8(X)(Variétés 1) [16°] (cote ULiège); 700602327 (code-barres ULiège)

Accès ouvert - Domaine public

URL permanente : <http://hdl.handle.net/2268.1/7090>

Les reproductions numériques disponibles sur DONum sont en faible résolution, facilitant le téléchargement. Des fichiers de haute qualité peuvent être obtenus sur conditions, via notre formulaire de contact (feedback).

Certaines de ces reproductions peuvent être payantes. Un devis vous sera envoyé par courriel.

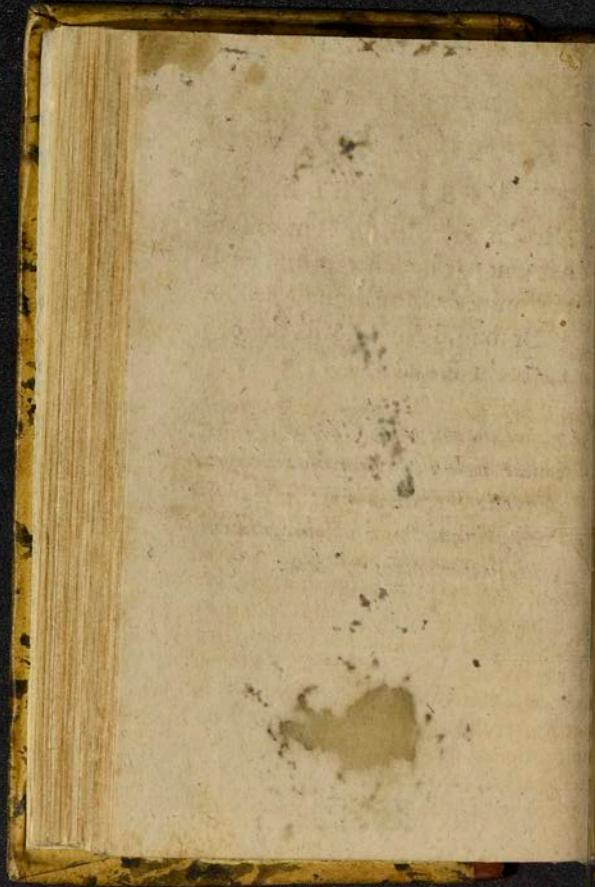
Les documents disponibles sur DONum peuvent être protégés par le droit d'auteur. Ils sont soumis aux règles habituelles de bon usage.

DISCOVRS

TRAGIQUE

ET VERITABLE DE
Nicolas Salcedo, sur l'empoison-
nement par luy entrepris, en la
personne de Monseigneur le Duc
de Braban, d'Anjou, & d'Alençon,
Frere du Roy.

*Avec les iugemens & Arrests donnez
contre iceluy, pour raison desquels
il a esté executé à mort à Paris, le
vingt-cinquiesme d'Octobre, mil cinq
cens quatre-vingt & deux.*





DISCOVRS

RAGIQUE ET

VERITABLE DE NICOLAS
Salcedo, sur l'empoisonnement par luy
entrepris en la personne de Monsei-
gneur le Duc de Braban, d'Anjou, &
d'Alençon, Frere du Roy.

*Avec les iugemens & Arrests donnez contre
celuy, Pour raison desquels il a esté executé
à mort à Paris, le vingtcinquiesme d'Octobre,
mil cinq cens quatre vingts & deux.*



E n'est de ce temps seule-
ment qu'aucuns personna-
ges pour paruenir à leurs in-
tentiōs & attaintes, par mo-
yens sinistres & malheureux
ayent essayé par voyes de faict, suborna-
tions de seruiteurs domestiques, poison, &
autres actes illicites, defendus de droict di-
uin & humain, faict entreprinse contre ceux
qu'ils presumoient leur estre ennemis: Vou-
lans contre l'Escriture sainte prendre pour

mot du guet, le dire du Poëte Ethnologue,
An dolus, an virtus, quid in hoste requirat.
 Ne se soucians aucunement de leur honneur, pour paruenir à ce à quoy ils aspireroient, aymans la trahison, hayssans toute fois les trahistres, pour la retribution de semblable salaire qu'ils craignent aduenir sur leurs testes, comme ordinairement il aduient à ceux qui se meslent de poison & trahison. Les parolles du Prophete de Dieu sont: Tu les as eu en horreur, parce qu'ils vsoient de poison, aussi l'exemple d'autruy a telle force, qu'il semble porter sur son frôt vn image peinte de droicteure, & apparoit si iuste mesureur des actions humaines, qu'il faict confesser que ceux qui nous les proposent en leurs escrits, n'ont rien moins en pensee que de nous les peindre pour la correction de nostre vie. Ce qui se peut recueillir d'un grand œuure de Virgile, où il fait vn Theſeus parlant ainsi aux ombres malheureuses de enfers.

*Soyez admonestez droit & iustice apprendez
 Et cōtre les grāds dieux par mespris ne mesprez d'eux
 Si ledit Salcedo eust pratiqué ce conseil,
 ne fust tōbé à entreprendre la trahison qu'il
 a voulu commettre contre son Seigneur.
 Plutarque au liure de la noblesse, admen*

5
par l'exemple prins d'Homere sur Vulcan
boiteux, surprenant Mars en s^o peché, qu'il
est impossible que les pechez demeurent si
voilez & cachez que quelquesfois on n'en
ayt la cognoissance, en tant que quoy que
Mars fust leger, adextre & agile, si est-ce que
l'autre par sa prudence feit à tous cognoi-
stre l'infamie de son coriual, & comme dit
l'autre Poëte,

Temporibus peccata latent & tempore patent.
Ce qui se remarque en ce Salcedo, lequel
venu de petit lieu, fils d'un Espagnol, aduē-
cé par les roys de France en grandes digni-
tez & honneurs, qui le deuoient stimuler à
la vertu & à recognoistre tels benefices, il a
dirigé ses actions du tout au contraire, car
qui voudra diligemment eplucher sa vie, il
se trouuera que des sa ieunesse (combien
qu'il ayt esté executé Verdelet) il c'est adon-
né à tous vices, spécialement en meurdres
assasinats, comme de peculat & faulse mō-
noye, pour lequel par iugement donné à
Rouen, le vingt deuxiesme iour de Decem-
bre, mil cinq cens quatre vingt & vn, il a esté
cōdāné à estre suffoqué en eau chaude, cō-
me criminel de leze maiesté diuine & hu-
maine. Ce qui eust lors esté executé, sans le
bris de prison, qui luy donna loysir d'aller

en Espagne, & auoir temps pour prendre conseil de se remettre en grace, lequel il ne trouua meilleur, que sachant les affaires qui estoient es pays bas de s'y retirer & faire par sa subtilité en faueur d'un, par moiés obliques de turpitude par vice d'ingratitude des biens faiçts & aduances par luy receuz dudit Seigneur Duc de Braban, & d'Anjou, d'essayer à l'empoisonner, vuidât & asseurant son entreprinse que estant familier & domestique d'iceluy il pourroit paruenir a son intètion, Mais Dieu qui veult cōseruer ce beau Fleuron, ne l'a voulu permettre & par sa grace l'en a preserué & gardé & le cōseruera & augmentera en toutes choses. Voyla l'adolescence vie & meurs dudiçt Salcedo, lequel deuoit prendre exemple sur les assassinateurs du Prince d'Orange. Et pour venir au faiçt:

Cōme le roy Philippe d'Espagne a vsc̄ enuers ses subiects es pays bas d'une tyrannie tant horrible & insupportable, que par necessité pure ont esté cōtraints de le laisser & choisir vn autre Prince qui les pourroit defendre contre ceste cruauté continuelle, ayans à ce esleu Monseigneur le Duc d'Anjou, Frere vnique du Roy de France: si a ledit Roy Philippe partant commencé perdre

re courage de iamais plus pouuoit redui-
 re ceux du pays bas sous cestedicte tyran-
 nie, non plus par droit que par armes. A rai-
 son de quoy il a voulu experimenter si do-
 cefnauant il pourroit paruenir à son but de
 es tyranniser & persecuter pour le fait de la
 Religion, par meurtres & assassins. Et cō-
 ne le meurtre qu'il pensoit faire executer
 sur la personne du Prince d'Orange par ces
 meschans d'Espagne, Ysunca, Analtro &
 aureguy, à ce louez, luy estoit failly, il a par
 le fils de sa sœur bastarde, le Prince de Pal-
 ne pratiqué de trouuer autre moyen, non
 eulement pour le Prince d'Orange, mais
 ussi pour oster la vie audit esleu Duc de
 Braban, Gueldre, &c. par poison, meurtre
 ou autrement. N'a toutesfois le Seigneur
 Dieu voulu laisser acheuer ces meurtres
 dont est question, ny les deux pratiques
 sur la personne du roy don Antonio de
 Portugal, ains a empesché les mesmes, dont
 cy parlerons par la grande sagesse & tres-
 pourueuë discretion du Prince d'Orange
 son instrument merueilleux, par lequel il
 yeut mettre à fin choses tresgrandes en ce
 mōde, à la ruine totale de la tyrānie. Ce sus-
 dit Salcedo s'estât sauué de Rouen iusques
 en Espagne, & eschappé du gibet à la fuite,

à cause de la fausse monnoye qu'il auoit fait battre de son or & argent Alchimistic & faux.

Par arrest du vingtdeuxiesme iour de Decēbre, mil cinq cēs quatre vingts & vn, donné par les Presidens & Conseillers pour la reformation des faux monnoyeurs, cōme deuement atteint & conuaincu, il a esté cōdamné d'estre estoufé en eau chaude, ses biens confisquezz, ce qui a esté executé par effigie. Depuis ledit Salcedo, retourné derechef d'Espagne en France, faisant semblant de vouloir faire bon & loyal seruice au Duc d'Anjou, (qui ia de ceux des pays bas estoit receu pour Duc de Braban, Gueldre, &c.) contre tous ses ennemis les Espagnols, VValons, & autres traistres de la patrie, qu'on appelle **MALCONTENS**.

Or comme ledit Salcedo pour donner lustre à son fait, s'estoit monstré gaillard & vaillant au desassiegement de la ville de Cambray contre lesdits ennemis la tenans assiegée. Il s'est voulu insinuer de plus en plus en la grace de son Alteze, estant venu si auant que de poursuiure l'estat de Capitaine, & sous telle couuerture est venu avec sadiète Alteze en ces pays bas, se faisant fort priué & familier avec le Conte l'Amiral

Egmont, Monsieur le Prince d'Orange,
 par vne grande & trespourueuë discretion,
 soupçonnant de ce quelque mal, monstra
 audit Egmont vne amitié singuliere & af-
 fection paternelle, avec offre de l'auancer &
 commander singulierement en la grace
 de son Alteze, par où indubitablement par-
 tiendroit aux mesmes degrez d'honneur,
 que son feu Pere auoit esté constitué, ou de-
 uoit il (comme de raison) estre fidele à son
 Alteze, comme son Seigneur & à la Patrie,
 & si quelcun luy vouloit conseiller autre-
 ment qu'il le reueleroit audit Prince d'O-
 ronge, afin qu'icelui peut par ainsi conti-
 nuer à porter pour luy vn soing paternel, &
 contregarder de tous mal heurs qui par
 mauuais conseil, luy pourroient aduenir,
 comme il en estoit aduenu à son frere
 , qui à cause de ce estoit encores pour
 l'heure detenu prisonnier en la ville de
 Gand, requerant fort affectueusement qu'il
 luy voulust declarer l'occasion de la tant
 grande priuauté & accointance que ledit
 Balcedo Espagnol auoit avec luy. Sur ce res-
 pondit ledit Egmont que l'occasiõ n'estoit au-
 tre que la sciẽce d'Alchimie, en laquelle il se
 delectoit fort. Le Prince d'Orange dit qu'il
 estoit en doubte & craincte que de ceste so-

cieté reussiroit vne tresmauuaise & tresdan-
 gereuse Alchimie, recommandant audit
 Egmont d'auoir souuenance de la mort
 ignominieuse dont le Roy d'Espagne,
 auoit faict mourir le Pere dudit Egmont
 par son instrument le Duc d'Alue. Ces ad-
 monitions & preaduertences se firent par
 plusieurs fois, mais pourneant. Car comme
 ledit Egmont (suyuant ses promesses faictes
 à Salcedo) ne vouloit decouurir la perni-
 cieuse entreprinse, luy pria le Prince d'O-
 range ne sonner doneques mot audit Sal-
 cedo de ce que ledit Prince auoit parlé de
 luy, ce que Egmont promit sur sa foy. Le
 Prince d'Orange ne voulant toutesfois
 s'arrester sur ceste promesse, a cerché autre
 moyen d'empescher le grand mal qu'il vo-
 yoit venir de loing. Et s'est le quatorziesme
 iour du mois de Iuillet avec son Altesse en-
 semble tous les Sieurs & Nobles, party de
 la ville d'Anuers par bateau vers la ville de
 Bruges en Flandres, où ils sont arriuez &
 honorablemēt receuz le dixseptiesme iour
 dudit mois. Egmont y estāt avec les autres,
 Salcedo s'y est aussi trouué cherchant oc-
 casion d'accomplir ses meurtres qu'il auoit
 intention de faire. Le vingtyniesme dudit
 mois venant en la sale de la court & plus

auant par les autres chambres près de son Altesse, il a esté faisi & faict prisonnier, attendant apres luy deuant la sale vn Italien & vn V Valon Malcôtét, lesquels le Prince de Palme luy auoit enuoyé pour son assistance à accomplir ses susdits meurtres par luy entrepris. L'Italien attendant en deuotion le retour de son maistre Salcedo, s'enquit d'un certain personnage sortant de la chambre de son Alteze, si Salcedo estoit encores là dedans, sur quoy luy fut respondu qu'ouy, & luy enquis s'il cognoissoit ledit Salcedo, respondit aussi qu'ouy.

Ce personnage estant derechef retourné dedans, commença l'Italien entrer en soupçon & vouloit s'enfuyr, mais il fut attrapé, enquis & de son nom, il cria incontinent mercy disant qu'il s'appelloit Francisco Baza. Quand ce nom fut prononcé à Salcedo ne le voulust cognoistre, mais attendant que l'Italien decouuroit ses meurtres, dit à la parfin qu'il le cognoissoit pour vn murtrier & menteur, auquel il ne failloit adiouster foy. L'Italien dit qu'il declareroit de cest affaire telles choses en la presence & au visage dudit Salcedo, qu'on trouueroit estre veritable, ce qu'il en donnoit à cognoistre, comme sembla-

blement feroit le V Valon Malcontant (on le ſçauoit attrapper, mais qu'iceluy ſ'eſtoit enfuy. Ce que ce iour la fut recherché & decouuert d'auantage touchant ceſt affaire ſera avec le temps maniféſté à tout le monde : Le dimenche vingt deuxieſme de Iuillet vint Monsieur le Prince d'Orange & alla à la predication en l'Egliſe de Sainct Donatien, où il auoit chez luy durant ladite predication le ſuſdit Egmont, l'ayant auſſi depuis le temps qu'ils eſtoient arriuez en la ville de Bruges, & fut quaſi à chaque repas aſſis à ſa table, & à ſon coſté dextre. Le vingtquatrieſme de Iuillet fut ledit Egmont appellé en la cour de ſon Alteſſe, & fut chargé d'eſtre coupable en ces meurtres, & qu'il auoit decouuert audit Salcedo tout ce qu'il auoit promis au Prince d'Orange de taire. Egmont entendant que Salcedo auoit parlé de luy, ne dilaya de dire & deſcouvrir tout ce que ledit Salcedo luy auoit auſſi deſcouuert : Et par ce moyen ſe font ces meurtres maniféſtez beaucoup plus qu'au parauant. Ledit Egmont eſtoit logé au logis de l'Eſcouuere de la ville de Bruges, auquel fut commandé de le bien garder. Le vingthuiſieſme de Iuillet fut l'Italien Francisco Ba-

a examiné rigoureusement par la torture
 & donna à cognoistre choses merueilleu-
 ses, lesquelles à nous ne conuient mettre en
 lumiere mais laisserons faire cela aux sup-
 erieurs. Le vingtneufiesme de Iuillet il a
 mesme souzsigné sa confession en tes-
 moignage, que ce qu'il auoit dit & cōfessé
 estre veritable. Le trentiesme de Iuillet du
 matin enuiron les sept heures il s'est tué
 soy mesme d'vn couteau qu'il auoit obtenu
 par subtilité, se donnant premierement vne
 playe au ventre pres le nombril, & apres
 vne autre au costé senextre de sa poiëtrine.
 Le dernier de Iuillet il fut par l'Officier cri-
 minel auancé pres des degrez de la prison,
 & fut prononcee sur luy ceste sentence. Le
 lundy trentiesme iour de Iuillet 1582. en
 presence de Monsieur le Grand Bailly &
 hommes des Fiefz du Bourg de Bruges.

SENTENCE.

VEu par les hommes des Fiefs de la
 court du Bourg de Bruges la preuue
 & information par eux tenue à la charge de
 Francisco Baza Italien, criminellement de-
 tenu en prison de la ville de Bruges, & trou-
 ué par la mesme information que le mesme

prisonnier pour euitter scandaleuse & deuë punition, s'est tué soy mesmes, par inflexion de deux playes faictes d'vn costeau, dont l'vne (& la premiere) fut dessus le nôbril, & l'autre (& derniere) au cœu où le costeau a esté trouué encores à sa mort, desquelles playes il est passé & demouré sur la place. La Court prenant cognoissance & faisant droict sur le delict aduenü en ladiète prison, a condamné & condamne à la semonce du Grand-Bailly, que ledit corps sera trainé de ladite prison par les pieds au lōg des degrez, pour de là estre trainé à la queuë d'vn cheual tout au tour du dit Bourg, iusques au lieu paribulaire, où il sera liuré es mains & à la volōté de la haute Iustice pour en faire comme il appartiēdra.

Après ceste sentence il fut trainé par l'officier criminel au long des degrez iusques à la place du Bourg, où de la part de la haute Iustice ceste Sentence ensuyuant fut prononcee sur luy.

SENTENCE.

ENtre le Procureur general du Duc de Braban & Anjou, Conte de Flandres &c.

e. demandeur & acteur en matiere de crime de leze Maiefté d'une part: & Francisco Baza, natif du pays de Bresse, en la Jurisdiction de la Conté de Martinengue, soy dit Soldat de la cōpagnie des cheuaux leuers de Fernando Cōzaga, au cāp du Roy d'Espagne cōduit par le Prince de Palme, prisonnier & defendeur d'autre. Veu les informations tenues cōtre ledit Baza, ses examinations & cōfessions, ensemble les examinations de Nicolas de Salcedo & Nicolas Huero dit de la Borde ses cōplices leur recolemēt & cōfrontations, l'examē rigoureux du mesme Baza, le recolemēt & resumptiōs d'iceluy à la gehēne & sās icelle, les procedures faictes par les hōmes des Fiefs du Bourg de Bruges sur l'homicide faict par le mesme Baza en sō propre corps en la prison, l'acte de visitatiō de sō corps mort & des playes en prisō, les cōclusiōs du Procureur general & tout ce qui cōuenoit estre veu. Les Commissaires sur ce speciallemēt cōmis par son Altesse, ont dit, iugé & declaré, disēt, iugēt, & declarēt, que le corps dudit Baza sera liuré es mains de l'Officier criminel, apres qu'il aura faict le tour accoustumé, cōme par la sentēce des hōmes des Fiefs susditte est ordonné.

donné. Pour (comme accusé & conuaincu des cas & crimes à luy imposez, ayant mesmes entrepris par assassinat & poison oster la vie à son Alteze & à Monsieur le Prince d'Orange par commandement & charge expresse du susdit Prince de Palme) estre pendu au gibet, & apres estre diuisé en quatre pieces, à gibetz qui seront erigez aux quatre principales portes de ceste ville de Bruges, & la teste sur vne pointe dessus la porte de Sainte Catherine, pour exemple aux autres, declarant ses biens confisquez.

Faißt & prononcé en la ville de Bruges le dernier iour de Iuillet. l'An. M. D.lxxxij.

Ceste sentence estant leuë il fut trainé à la queuë d'un cheual tout autour du Bourg, & en apres pendu à vn gibet à ce erigé, & à chascune iambe fut escrit de grosses lettres Romaines, tant en François comme en Flament ce qui s'enfuyt.

Cestuy est Francisco Baza Italien, apprehendé & conuaincu de trahison, ayant entrepris d'empoisonner ou d'oster par autre moyen la vie à son Alteze, & à Monsieur le

Prince d'Orange, & ce par commandement du Prince de Palme, general de l'armee du Roy d'Espagne.

Ces escripts estans derechef ostez de ses iambes, furent attachez aux deux piliers du gibet, & ledict corps fut estendu sur vn bancq mis sur vn Eschafaut, & taillé en quatre pieces, & la teste percee d'une pointe de fer, & furent lesdites pieces & teste mises dessus les principales portes de la ville de Bruges.

Le premier iour du mois d'Aoust le Duc de Braban receut lettres en la ville de Bruges enuoyées de France, & contenantes come en la court du Roy son Frere, estoit prins vn assassinateur, estant intentionné d'oster la vie par moyen semblable à sa Maieesté, si Dieu ne luy eust osté le moyen de ce faire.

Voyez combien miraculeusement le seigneur Dieu contregarde ceux qu'il veut, des desseins pernicious des tyrans estre referuez: mais c'est vne chose à regretter que ces grans personnages, auxquels glaiue est donné de Dieu pour punir les

mauuais, & defendre les bons, à l'occasion de leurs faiçts louables & actes vertueux qu'ils font, en defendant les pauures outragez & tyrannisez habitans des pays bas, contre l'horrible & insupportable tyrannie Espagnole doiuent viure en grand souci, tant & si long temps que ce Espagnol viura: mais le tout puissant gardera leurs personnes, comme les instrumés par luy esleus pour purger la terre de ceste tyrannie diabolique, dont tous ces assassinsats & meurtriers prēnent leur source, & permettra que s'accompliront les propheties de tres renommez Mathematiciens Ioannes Stadius, & Rembertus Dodonæus, que le Roy Philippe d'Espagne sera chassé de tous ces Royaumes & terres, & en apres de faiçt tué des mains de quelque homme, ce qu'ils ont trouué suyuant la doctrine Mathematique en sa geniture malheureuse.

Finablement ledit Salcedo par arrest de la court de Parlement, du x x v. iour d'Octobre mil cinq cens quatre vingts & deux a esté condamné comme traistre & criminel de leze maiesté, a estre tiré à quatre cheuaux, son corps diuisé en quatre quartiers,

quartiers, chacune d'icelles mises & attachées à potences plantées aux quatre principales portes de la ville de Paris, & sa teste portée en la ville d'Anuers (ville principale du païs où il auoit entrepris de commettre ledit empoisonnement) pour estre mise au bout d'une lance, fut la principale porte d'icelle: Ce qui a esté executé en la place de Greue, au mesme lieu & façõ que le traistre Poltrot fut executé, pour la trahison par luy commise, en la personne de feu de bõne memoire ce bon Duc de Guise, lequel Poltrot apres auoir commis & executé sa trahison: combien qu'il fust monté à l'auantage pour soy sauuer, Dieu qui ne veut rien demourer impuny, a voulu que ce traistre, combiẽ que monté sur vn cheual d'Espagne il eust galoppé toute la nuict pour soy sauuer & sortir hors le Royaume, neantmoins le malheureux acte de trahison par luy commis, qui le tourmentoit en son esprit & cõscience, il se seroit rendu pres du lieu où il auoit commis ladite trahison, ou apprehendé il a receu la punition meritee, comme semblablement depuis il est aduenü à l'auteur & suaseur d'icelle conspiration & trahison par mort ignominieuse (comme il aduendia à

celuy ou ceux qui ont conseillé, conſpiré & admonesté iceluy Salcedo de commettre par poison ou autrement ladicte trahison, lequel Salcedo encores qu'il fust ausſi ſubtil & adroit que homme qui se ſoit trouué de ſon temps, toutesſois il n'a peu ſi finement commettre ſa trahison, que par la grace de Dieu, elle n'ait eſté decouuerte. Voyla le ſalaire & retribution des traistres, lesquelz ne peuuent ſi couuertement & ſubtilement dresser leurs trahisons qu'ils n'ayent eſté toſt ou tard surprins en icelles, & les auteurs & executeurs d'icelle punis, de ce y a pluſieurs exemples, tât au vieil que au nouueau Testament, que hiſtoires prophanes, auxquelles ie r'enuoye le lecteur curieux.

F I N.

